

Rapport de minorité N° 156

en réponse au postulat de Mme Josette Gaille et M. Maurice Gay du 14 mai 2013
« Pour une déchetterie au service de la population »

Nyon, le 15 août 2014

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 8 mai 2014 en présence de la majorité de ses membres ainsi que M. le Municipal Olivier Mayor et M. François Menthonnex, Chef du Service travaux et environnement. La Commission les remercie pour leur présence et les informations fournies.

La commission était composée de : Mesdames Béatrice Enggist, Josette Gaille, Aurélie Bodeman, et Messieurs Maurice Gay, Jacky Colomb, Bernard Ueltschi et Fred Tschuy président et rapporteur. Mme Bernadette Nelissen est excusée.

M. Mayor a ouvert le débat avec la présentation du rapport municipal en expliquant la situation actuelle du traitement des déchets plastiques et le contexte légal dans lequel s'inscrit la politique communale des déchets. M. Mayor a rappelé que l'objectif principal, souvent oublié, de cette politique est la diminution globale de la production des déchets.

Des grandes surfaces à Nyon offrent déjà une filière de récupération bouteilles et petits récipients plastiques. Elles ramènent ces déchets à leurs dépôts et les utilisent comme combustible dans leurs locaux. L'entreprise Migros se profile sur cette thématique avec sa campagne de communication « Génération M ». Le centre commercial de Signy est déjà précurseur dans le remplissage flacons plastiques (le flacon sert à plusieurs usages), malheureusement, la volonté politique manque actuellement pour développer ce concept. M. Mayor mentionne que l'on peut laisser au magasin une partie du suremballage tel que le sagex qui entoure certains produits. C'est au consommateur, par le choix de ses achats et du tri des déchets qui en résultent, qui peut influencer son coût d'élimination.

Rapport de la minorité de la Commission qui refuse de prendre acte du rapport municipal.

La minorité de la commission estime que la ville de Nyon ne doit pas reporter ses obligations envers la population, concernant les déchets, sur les grandes surfaces comme Migros ou Coop qui ont la maîtrise du maintien ou non de ce système.

Le rapport municipal ne correspond pas à la demande des postulants qui demandent d'ouvrir la benne prévue pour accueillir toutes les tailles de déchets plastiques alors qu'actuellement ils sont limités à celles supérieures à 60 cm. Ils estiment que les volumes potentiellement livrés ne devraient pas être importants tout en admettant que ces plastiques seront de toute façon incinérés.

Il ne s'agit ici que de déposer des déchets « à l'unité » à la déchetterie et d'éviter que les sacs blancs ne soient remplis de récipients vides et qui prennent de la place. En outre, cela éviterait aux habitants de conserver beaucoup de déchets encombrants à la maison.

Le fait d'avoir une benne à la déchetterie pour ces plastiques serait une économie pour les habitants. Les comptes de la ville de Nyon ne seraient pas mis en péril contrairement aux allégations de la Municipalité qui n'a pas d'autres arguments valables à faire valoir pour refuser ce service à la population.

Conclusion de la minorité de la Commission

La minorité de la Commission ne prend pas acte du rapport 156, car il ne correspond pas à sa demande qui consistait simplement de mettre à disposition de la population nyonnaise une benne pour les plastiques de moins de 60 cm, à l'instar de la plupart des communes avoisinantes.

Elle constate que les raisons invoquées, pour refuser cette benne, sont d'ordre idéologique. Le fait d'obliger la population à éliminer ses plastiques dans des sacs taxés sert surtout à justifier leur existence.

Comme la population joue bien le jeu du tri sélectif, les sacs taxés renferment, pour une grande part, des plastiques. Si ces plastiques étaient déposés dans une benne, cela représenterait un léger manque à gagner pour la Commune de Nyon qui vendrait probablement un peu moins de sacs taxés.

La Municipalité et la majorité de la Commission estiment que l'incitation à produire moins de déchets passe par le porte-monnaie, alors que les soussignés pensent que cela passe par l'éducation dès le plus jeune âge.

La minorité de la Commission regrette que la demande de mise à disposition d'une benne pour les plastiques ne soit pas prise en considération et invite le Conseil à refuser de prendre acte du rapport municipal.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

Vu rapport N° 156 en réponse au postulat de Mme Josette Gaille et M. Maurice Gay conseillers communaux, du 14 mai 2013, « Pour une déchetterie au service de la population »

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de ne pas prendre acte du rapport municipal N° 156 valant réponse au postulat de Mme Josette Gaille et M. Maurice Gay conseillers communaux, du 14 mai 2013, « Pour une déchetterie au service de la population »

La Commission minoritaire :

Mesdames Béatrice Enggist, rapporteur et Josette Gaille,
Messieurs Maurice Gay et Bernard Ueltschi.